

Téléconférences de l'AMPQ- Hiver 2018
Conférence : 45 minutes avec 15 minutes de questions
Cette formation s'adresse aux psychiatres, résidents en psychiatrie et autres professionnels de la santé

Date **Le 6 février 2019 de 12 h à 13 h**
Conférencier **Rachel Thibeault, ergothérapeute, Université d'Ottawa**
Titre ***Les fondements de la résilience : données psychologiques et neuroscientifiques***
Objectifs À la fin de cette formation, le participant sera en mesure :

- De reconnaître le continuum de la résilience et les comportements associés à chacun de ses stades.
- De situer les questions de sens et d'idéal de vie dans le concept de résilience.
- D'identifier les principales attitudes nocives qui minent la résilience.
- D'expliquer le mécanisme de l'activation neuronale différentielle empathie-compassion.
- De nommer les principales stratégies propices à la résilience.

Date **Le 6 mars 2019 de 12 h à 13 h**
Conférenciers **Jean-Yves Saint-Pierre, M.D., CHUS Hôtel-Dieu, Jacynthe Lebel, M.Ps., psychologue**
Titre ***Fausse DI, faux TSA (partie 2)***
Objectifs À la fin de cette formation, le participant sera en mesure :

- D'identifier les caractéristiques des troubles du spectre de l'autisme (TSA).
- De distinguer les TSA des autres diagnostics s'y apparentant.
- D'identifier les comorbidités associées.

Date **Le 3 avril 2019 de 12 h à 13 h**
Conférencière **France Proulx, M.D., Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel**
Titre ***Aptitude à subir un procès : du simple au complexe***
Objectifs À la fin de cette formation, le participant sera en mesure :

- D'appliquer les critères d'aptitude à subir un procès en se basant sur le Code criminel canadien.
- D'élaborer des conclusions et recommandations utiles et applicables en cas d'inaptitude à subir un procès.
- D'évaluer l'aptitude à subir un procès pour certains cas complexes (inaptitude permanente ou prolongée, accusé qui se représente seul, etc.).

Date **Le 1^{er} mai 2019 de 12 h à 13 h**
Conférencier **Marie-Josée Poulin, M.D., Institut Universitaire en Santé Mentale de Québec**
Titre ***Dépister et traiter la dépression : aurions-nous négligé nos hommes?***
Objectifs À la fin de cette formation, le participant sera en mesure :

- De résumer les données actuelles quant aux différences liées au genre dans la dépression majeure.
- De contribuer à l'effort collectif de développement et d'application de stratégies de dépistage, de diagnostic et de traitement plus adaptées à ses «visages» masculins.
- De collaborer aux efforts de recherche biopsychosociale dans ce domaine et à l'application de leurs résultats afin de raffiner les interventions cliniques.

Date **Le 5 juin 2019 de 12 h à 13 h**
Conférencière **Éliane Chevrier, Ph.D., neuropsychologue, CENOP**
Titre ***La douance n'étant pas un trouble de santé mentale, qu'est-ce qui amène un enfant doué chez le psychiatre?***
Objectifs À la fin de cette formation, le participant sera en mesure :

- De dépister les enfants doués à risques d'éprouver des enjeux de santé mentale.
- De reconnaître les profils d'enfants les plus à risque de développer des psychopathologies, dont les «twice exceptional».
- D'orienter les pistes d'intervention selon les particularités de fonctionnement.

Membres du comité de développement professionnel continu (DPC) :

Richard Montoro, M.D., président du comité de DPC
Vincent, Beaudry, M.D.
Jacynthe Rivest, M.D.
Jacinthe Saindon, M.D.
Chatelaine Nolin, M.D., R3

Ce formulaire répond aux règles d'éthique du Conseil québécois de développement professionnel continu des médecins (CQDPCM).

La présente activité est une activité de formation collective agréée (section 1) au sens que lui donne le programme de Maintien du certificat (MDC) du Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada, approuvée par la direction du Développement professionnel continu (DDPC) de la Fédération des médecins spécialistes du Québec.

Vous pouvez déclarer un maximum de 1 heure par téléconférence. Une participation à cette activité donne droit à une attestation de présence. Les participants doivent réclamer un nombre d'heures conforme à la durée de leur participation.